



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2023

Convocation à la réunion faite le 25 juillet 2023

PRESENTS : MM. BAUDRAY Fabrice, SAMBUIS Xavier, DAULIACH Gaëtane, BOUVET Jean-Yves, DIDIER Guy, BALMAIN Christophe, RAMOS CAMACHO Marie, ARNAUD Marc, CHAIX Philippe, JOSSERAND Clara, CHARPIN Christian.

Madame RAMOS-CAMACHO a été élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision	Vote
			Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	
2023-58 annulée et remplacée par 2023-62	Commande Publique	Marché public de services – transport navettes : adhésion à un groupement de commandes, désignation de la commune de Saint Sorlin d'Arves comme coordonnateur, autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes, élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du groupement, autorisation de signer le marché de prestations transport navettes	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le lancement d'une procédure de consultation sur appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés de services pour le transport de personnes par navettes régulières entre Saint-Jean-d'Arves et Saint -Sorlin d'Arves et à l'intérieur de ces stations pendant la saison hivernale ; - APPROUVE l'adhésion de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ; - ACCEPTE que la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves assure la responsabilité de coordonnateur de ce groupement de commandes ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de l'accord-cadre, des bons de commande et de leurs avenants éventuels à intervenir au nom de la Commune de Saint-Sorlin d'Arves pour les services de 	11 POUR Votants : 11

			<p>transport par navettes pour la saison hivernale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRECISE que les crédits correspondants à ce marché seront inscrits au budget ; - DESIGNE Mrs BAUDRAY Fabrice, ARNAUD Marc, DIDIER Guy, membres <i>titulaires</i> de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ; - DESIGNE Mrs BALMAIN Christophe, CHARPIN Christian, BOUVET Jean-Yves, membres <i>suppléants</i> de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. 	
2023-59	Domaine et Patrimoine	Approbation des échanges de terrains et création de servitudes entre la SCI AUBERGE DE ST SORLIN et la Commune et autorisation de signer les actes et documents	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les projets d'échanges de terrains et la création de servitudes entre la Commune et la SCI AUBERGE DE ST SORLIN tels qu'indiqués ci-dessus - APPROUVE le plan projet en spécifiant que 3 places de stationnement communales seront prévues sur la parcelle F1564 (devant le bâtiment) et que l'aire de retournement devra être décalée à l'ouest de la parcelle F1511 (la parcelle F1511 étant utilisée en majeure partie pour la cour de l'école) - DIT que le document d'arpentage définitif fera l'objet d'une éventuelle régularisation financière entre les parties - DIT que cette décision ne prendra effet qu'à compter de la réalisation de la vente entre la SCI UCPA PATRIMOINE et la SCI AUBERGE DE ST SORLIN prévue au plus tard le 15 décembre 2023 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage, les actes notariés et tous documents nécessaires. 	11 POUR Votants : 11
2023-60	Institutions et Vie politique	Désignation d'un référent déontologue des élus et mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet et 'ensemble des propositions portant sur les missions du référent déontologue des élus - APPROUVE la mise en commun du référent déontologue de la 3CMA choisi : Mr Gil SONZOGNI - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération 	11 POUR Votants : 11

2023-61	Fonction Publique	Mission de médiation préalable obligatoire (MPO) : approbation de la convention d'adhésion avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie	<ul style="list-style-type: none">- APPROUVE l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire- APPROUVE la convention d'adhésion avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires.	11 POUR Votants : 11
---------	-------------------	--	---	---------------------------------------

A Saint Sorlin d'Arves, le 03 août 2023

Publié et affiché le 03 août 2023

Le Maire,
Fabrice BAUDRAY

